



*Direction Régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt AUVERGNE*

Service Régional de l'Alimentation

JARDIRIVE

**3, allée Colonel Henry Rol Tanguy
03700 BELLERIVE SUR ALLIER**

**AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 254-1 et suivant, R.254-1 et suivant, relatifs à la distribution, à l'application et au conseil en matière de produits phytopharmaceutiques ;

Vu le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la vente, la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/183 du 26 août 2013 portant délégation de signature à Madame Claudine LEBON, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2013 portant subdélégation de signature de Madame Claudine LEBON, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à certains de ses collaborateurs ;

L'organisme JARDIRIVE
domicilié à

3, allée Colonel Henry Rol Tanguy

03700 BELLERIVE SUR ALLIER

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : AU00336**
pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels OUI
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service NON
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

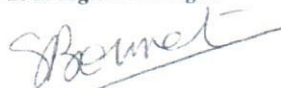
Liste des établissements agréés :

JARDIRIVE	03700	BELLERIVE ALLIER	SUR
-----------	-------	---------------------	-----

Fait à Lempdes, le vendredi 10 janvier 2014

Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt Auvergne,
et par délégation

Le chef du service régional de l'alimentation
de la région Auvergne



Sylvie BONNET